

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2010

Effectif légal du conseil municipal

27

Nombre de conseillers en exercice

27

Présents : Monsieur TERRIEN, Madame BRIENT, Monsieur LE DAUPHIN, Mesdames NIHOARN, SEGURA, Messieurs BLONDE, L'HOTELLIER, Madame LE CAROU, Messieurs MARQUET, CORBEL, CAER, NICOL, Mesdames LE GALL, GOASDOUE, TURPIN, GAGAUD, BROUDIC, FROMENTOUX, Messieurs LE MELLOT, HELLEGOUARCH, LE NOANE, VRIGNEAU, JORAND, Mesdames QUENIAT, LE MANCHEC, KERMORGANT, Monsieur SEGUIN.

Absent : néant

Présents 27

Procuration 0

Absent 0

Monsieur TERRIEN, Maire, ouvre la séance à 19 h 30. Monsieur le Maire demande si des Conseillers souhaitent formuler des observations sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal.

Madame KERMORGANT souhaite préciser que, page 12, elle entendait faire le lien entre la DSR (Dotation de solidarité rurale) et les constructions réalisées au cours de l'avant-dernière mandature et notamment des logements sociaux du bourg qui ont conduit à l'arrivée de nouveaux habitants ; et que, page 13, concernant la salle d'animation, elle pense que Madame QUENIAT a dit que ce projet était déjà à l'étude lors de leur précédent mandat commun ; quant à elle, elle regrettait qu'il n'y ait pas eu de projet global pour cette salle.

Ces remarques prises en considération, le procès-verbal est approuvé.

Monsieur le Maire souhaite l'ajout d'une question diverse concernant une autorisation de prolongation de marché concernant l'opération Cœur de bourg (voirie et réseaux). Aucune objection n'étant émise, il propose de passer à l'ordre du jour.

### 1. Comptes administratifs 2009

Présent en 2009, Monsieur BERTHEUIL, Trésorier Principal Municipal, n'est pas disponible cette année. Monsieur LE DAUPHIN présentera donc les différents budgets. Pour rappel, le budget de PLEUMEUR-BODOU comprend un budget principal, qui retrace toute l'administration de la commune, et huit budgets annexes, plus celui du CCAS. Chaque conseiller dispose d'une version papier des comptes administratifs en mode livret par souci d'économie de papier.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur LE DAUPHIN qui présente tout d'abord le Compte administratif du budget principal.

L'année 2009 a été une bonne année. La section de fonctionnement a dégagé un excédent de 639 324 € qui ajouté à l'excédent reporté de 2008 de 3 237 € donne un excédent total de 642 561 € nettement supérieur à celui de 2008 (422 855 €) grâce à l'augmentation des recettes nettement supérieure à celle des dépenses. Cet excédent servira à financer les investissements de 2010.

Les dépenses de 3 220 094 € ont augmenté de 0,9 % seulement grâce à la modération de l'inflation en 2009 (+0,1 %), à la baisse des prix des carburants et combustibles (-9 385 €) et surtout grâce à la réduction des montants des locations immobilières (-23 620 €) – les services administratifs ayant rejoint la mairie. Il s'agit de la principale raison de la baisse des charges à caractère général. Les charges nettes de personnel s'élèvent à 1 685 924 € et représentent 52,7 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles ont baissé légèrement de 0,4 % à cause de la forte baisse de la rémunération des personnels non titulaires (-28 454 €) – les remplacements ayant diminués au cours de cette année.

Constatant qu'il n'y a pas de réactions, Monsieur le Maire engage Monsieur LE DAUPHIN à poursuivre.

Les recettes de fonctionnement ont fortement augmenté (+7,8 %) à 3 859 418 € grâce à la forte augmentation des dotations et participations de 17 % (+213 262 €). Elles représentent 1 466 217 €. Cette hausse est due en partie à l'octroi de la dotation de solidarité rurale (DSR) qui est un ballon d'oxygène pour nos finances. Les produits des impôts et taxes ont augmenté de 1,9 % seulement, malgré les 2,5 % de revalorisation des valeurs locatives et 1 % de hausse des taux ; le montant de la taxe sur les droits de mutation ayant baissé de 21 647 €. Leur montant est de 1 936 372 €. Une erreur d'imputation d'une subvention de la CAF de 23 500 €, destinée au Centre de Loisirs, a participé à l'augmentation des recettes. Une correction sera faite en 2010 (voir BP).

Monsieur LE DAUPHIN poursuit par la section d'investissement.

Les dépenses totales d'investissement ont été de 1 081 109 € dont 505 955 € de remboursement d'emprunts et 531 118 € de dépenses d'équipement.

Les recettes ont représenté 1 751 281 € et comprennent 1 000 000 € d'emprunt, 554 205 € de recettes financières.

L'excédent d'investissement de 670 171 € a permis de réduire le déficit reporté de 1 179 415 € fin 2008 à 509 244 €. L'encours de la dette de 5,1 millions début 2009 après la réalisation de l'emprunt de 1 million a baissé de 506 000 € environ et est encore de plus de 4,6 millions, soit 1 101 € par habitant. Cette dette est encore trop élevée. Elle génère de gros frais financiers (environ 200 000 €) et des remboursements de capital qui réduisent les dépenses d'équipement.

Monsieur le Maire propose d'examiner les budgets annexes. Monsieur LE DAUPHIN évoque quelques points particuliers.

Le budget Cœur de bourg présente un déficit de 432 493 €. Il reste un terrain à vendre pour 220 000 € et quelques travaux à réaliser autour des nouvelles constructions.

Le Centre de loisirs est encore déficitaire pour l'exercice 2009 mais il se rapproche de l'équilibre en fonctionnement. Il aurait atteint cet équilibre sans la mauvaise imputation du versement CAF. Madame QUENIAT souligne qu'il est en déficit global avec l'investissement. Monsieur JORAND rappelle le versement de 20 000 € provenant

du budget principal pour la première fois en 2009. Madame QUENIAT remarque que ce versement n'a pas permis d'atteindre l'équilibre. Monsieur LE DAUPHIN précise que le déficit de fonctionnement est certes de 11 903,55 € mais qu'avec les 23 500 € de la CAF l'équilibre était atteint. Monsieur le Maire indique que ces 23 500 € se retrouveront sur le budget du CLSH en 2010.

Concernant le budget Assainissement, Monsieur LE DAUPHIN souligne le problème des produits irréguliers : en 2008, 275 000 €, et seulement 213 000 € en 2009 alors que 19 maisons supplémentaires ont été raccordées. Cette baisse des recettes provoque un déficit de fonctionnement de 36 700 € en 2009, au lieu d'un excédent de 51 900 en 2008. Ceci est dû à des retards de paiement : des factures de 2009 seront payées en 2010.

Monsieur LE DAUPHIN ne signale pas de problèmes particuliers concernant les budgets de l'eau, des campings et du port qui sont excédentaires.

Monsieur le Maire informe qu'à l'issue de cette présentation, il faut procéder à deux votes. Le premier est un vote technique sur la conformité des comptes de l'ordonnateur (comptes administratifs) avec ceux du Trésorier (comptes de gestion). Le second est un vote de nature plus politique puisqu'il s'agit d'approuver ou non les comptes administratifs, c'est-à-dire la gestion du maire, et en l'occurrence celle de Madame QUENIAT.

### **1.1. Comptes de gestion 2009**

Monsieur le Maire indique qu'il appartient au Conseil municipal d'approuver le Compte de gestion de la commune. Le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, des titres et des mandats émis et a procédé à tous les mouvements d'ordre qui lui ont été prescrits de passer. Le Compte de gestion est conforme au Compte administratif.

Le Conseil municipal a pris connaissance des Comptes de gestion des budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement, des Ports, des Campings, du Centre de Loisirs, de la Zone d'Activités, du Cœur de Bourg et des Pompes Funèbres. Le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, des titres et des mandats émis et a procédé à tous les mouvements d'ordre qui lui ont été prescrits de passer. Les Comptes de gestion des budgets annexes sont conformes aux Comptes administratifs afférents.

Le Conseil Municipal,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Monsieur le Maire propose d'approuver les Comptes de gestion dressés pour l'exercice 2009 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.

Par 25 voix pour et 2 abstentions, le Conseil municipal approuve les Comptes de gestion dressés pour l'exercice 2009 par le Receveur, et qui n'appellent ni réserve ni observation de sa part.

Madame KERMORGANT justifie son abstention et celle de Monsieur SEGUIN par le fait qu'ils n'ont pas participé à ce budget et qu'ils ne le connaissent pas. Madame KERMORGANT précise à Monsieur LE DAUPHIN qu'il ne s'agit pas d'une question d'irrégularité des comptes. Madame QUENIAT rappelle qu'il s'agit de l'approbation des comptes de gestion du Trésorier et non des comptes administratifs.

## 1.2. Comptes administratifs 2009 – Budget principal – Budgets annexes

Après avoir approuvé les Comptes de gestion du Receveur et pris acte de leur conformité avec les Comptes administratifs, le Conseil municipal doit procéder à l'approbation des Comptes administratifs.

	<b>Résultats de clôture 2009</b>
Budget principal	133 317,25
Eau	573 123,18
Assainissement	-320 173,06
Ports	-2 133,89
Campings	339 427,09
Zone d'activité	71 549,70
Cœur de bourg	-432 492,79
Pompes funèbres	-15 494,26
CLSH Crec'h Labo	-367 205,52
<b>Solde global</b>	<b>-20 082,30</b>

Monsieur le Maire s'étant retiré, M. LE DAUPHIN, Adjoint au maire, assure la présidence du Conseil municipal. Après avoir constaté la conformité avec les Comptes de gestion du Receveur, il propose d'approuver les Comptes administratifs de l'exercice 2009 du budget principal et des budgets annexes.

Le Conseil municipal, par 24 voix pour et 2 abstentions, décide d'approuver les Comptes administratifs de l'exercice 2009.

## 2. Budgets 2010

### 2.1. Budget primitif 2010 – Budget principal – Budgets annexes – Affectation des résultats de l'exercice 2009

Monsieur le Maire reprend la présidence du Conseil. Il propose au Conseil municipal d'affecter les résultats des différents budgets comme proposé dans le tableau présenté.

Madame QUENIAT prend la parole. Elle indique que les documents reçus par mail ne sont pas les mêmes que ceux présentés en séance. Monsieur LE NOANE précise que si les commentaires restent les mêmes, des chiffres de la section de fonctionnement sont différents, notamment le virement de la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit pour l'instant de décider de l'affectation des résultats 2009 et non de l'examen des budgets.

Monsieur LE NOANE demande si les chiffres ont été modifiés. Le DGS indique qu'un problème informatique a empêché l'envoi de la version revue. Monsieur LE NOANE le regrette, tout comme il regrette l'absence d'une réunion de la commission des Finances. Monsieur le Maire reconnaît les difficultés de préparation de ce budget 2010 dues aux changements intervenus dans la gestion communale ces dernières semaines. Le budget 2011 se fera dans d'autres conditions de travail.

Monsieur LE NOANE évoque le montant plus raisonnable du virement à la section d'investissement de 621 000 € au lieu des 461 000 € inscrits sur la version reçue.

Monsieur LE DAUPHIN rappelle que le point en discussion concerne l'affectation des résultats de l'exercice 2009 et non le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement prévu en 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 20 voix pour, 5 contre et 2 abstentions, d'affecter les résultats des différents budgets tel que présenté dans le tableau qui restera annexé à la délibération afférente.

## **2.2. Approbation des budgets primitifs**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le document dont ils disposent comporte quelques corrections par rapport à celui qu'ils ont reçu.

Monsieur LE DAUPHIN présente le budget principal.

La proposition de budget s'équilibre en recettes et dépenses à 4 035 875 € pour la section de fonctionnement et à 2 327 627 € pour la section d'investissement qui fera l'objet d'un vote par opération.

La prévision concernant les charges à caractère général (chapitre 011) constate une augmentation de 9,9 % par rapport au Compte administratif 2009. Les charges de personnel croissent de 8 %. La commune rémunère deux DGS et les charges et salaires de Monsieur LE VAILLANT sont majorés de 50 % par le Centre de Gestion. Cette masse doit permettre également de faire face à des coûts supplémentaires pour maladie et indisponibilités diverses, et à des imprévus.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) augmentent de 14,5 % pour plusieurs raisons dont les versements d'une contribution au titre de la politique de l'habitat de 18 591 € – le nombre de logements sociaux étant inférieur à 20 % – d'une subvention de 23 500 € au Centre de Loisirs – somme ayant été versée par erreur au budget principal – et d'une augmentation de 10 000 € pour contribution aux budgets annexes déficitaires ; soit un total de 52 091 €. Les charges financières sont en baisse à 176 135 €. Les amortissements sont en baisse de 3,9 %.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 3 278 615 €, en hausse de 6,5 %. Le virement à la section d'investissement de 621 967 € et les amortissements de 135 293 € constituent l'autofinancement brut de 757 260 €. Il couvre à 122 % le remboursement de la dette de 619 312 €.

Madame QUENIAT demande des précisions, que lui fournit Monsieur LE DAUPHIN, sur l'augmentation des charges de gestion courante. Monsieur JORAND se fait préciser l'objet des articles 6521 et 657363. Le DGS indique que le premier sert à réduire les déficits des budgets annexes et le second permet de restituer le versement CAF indu au Centre de Loisirs.

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 3,25 %. Elles comprennent les produits des impôts et taxes en hausse de 1,7 % à 1 968 525 €, les dotations et participations en hausse de 1 % à 1 480 533 €. Ce sont les deux postes importants des recettes. Les recettes totales de 4 035 875 € sont en hausse de 4,6 %.

Monsieur VRIGNEAU fait remarquer que les impôts augmentent contrairement à ce qui avait été annoncé au dernier Conseil municipal. Monsieur LE DAUPHIN répond que ce sont les bases qui augmentent et non les taux. Monsieur VRIGNEAU indique que certaines communes, comme LOUANNEC, ont baissé leurs taux pour conserver des produits stables. Monsieur LE NOANE propose d'avoir la discussion en fin d'exposé des propositions.

Monsieur LE DAUPHIN poursuit. La prévision du budget d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 2 327 627 €, incluant 227 013 € de restes à réaliser de 2009, dont 124 500 € pour le boulodrome, 69 600 € d'aménagement de Landrellec, les travaux de l'église pour 111 000 €. La liste détaillée des opérations d'investissement est annexée aux documents remis aux conseillers. Les opérations

représentent un montant de 875 600 € - restes à réaliser inclus. Elles ne seront pas toutes réalisées pour fin 2010.

Madame QUENIAT précise que l'aménagement de Landrellec est intégralement compensé.

Les recettes réelles d'investissement de 1 497 727 € comprennent 273 893 € de remboursement de TVA, 642 561 € d'excédent de fonctionnement capitalisé de 2009 et 526 599 € d'emprunt afin d'équilibrer le budget. Il faut ajouter en recettes 621 966 € de virement de la section de fonctionnement et 135 293 € d'opérations d'ordre. Le total est de 2 254 987 €.

Madame QUENIAT demande des précisions sur le rond-point de TREBEURDEN. Elle s'interroge sur le montant de 14 700 €. Elle a le souvenir d'un devis de 3 000 €, les travaux étant en régie. Le DGS indique que la somme comprend les matériaux et le personnel.

Madame QUENIAT souhaite savoir si le montant de la DGE pour le boulodrome est connu. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu ce jour un courrier du Sous-préfet annonçant l'attribution d'une subvention de 29 442 € pour le boulodrome et l'aire de jeux.

Monsieur LE DAUPHIN achève la présentation par une comparaison avec le budget primitif 2009. Les dépenses réelles de fonctionnement du budget primitif 2009 étaient en hausse de 4,92 % par rapport au compte administratif 2008 ; celles du budget primitif de 2010 augmentent de 6,5 %. En soustrayant les charges des rémunérations de deux DGS et celles mentionnées précédemment de 52 091 €, la hausse des dépenses réelles de fonctionnement 2010 est réduite à 3,8 % ; inférieure à celle du budget primitif 2009 de 4,92 %.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote pour le budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 20 voix pour, 5 contre et 2 abstentions d'approuver le budget primitif principal.

Monsieur LE NOANE explique ce vote négatif par l'absence d'une seconde réunion de la commission des Finances et la gêne occasionnée par la modification de certains chiffres suite au *bug* informatique. Il note également une tendance critiquable à la hausse des dépenses de fonctionnement. Même s'il peut s'agir de précaution, il pense que c'est un risque. Monsieur LE DAUPHIN estime que le Compte administratif sera meilleur et rappelle qu'il s'agit ici d'un budget primitif, établi dans un cadre très rigide qui pousse à exagérer les dépenses et à minorer les recettes. Le souhait de la municipalité est d'augmenter l'excédent de fonctionnement qui permettra d'autofinancer davantage les investissements.

Madame QUENIAT veut faire remarquer que le vote du budget primitif est un acte essentiel et que celui-ci doit être le plus sincère possible. Elle estime que la nouvelle majorité se trouve dans des conditions pratiquement idéales puisqu'elle dispose des comptes administratifs définitifs et des dotations de l'Etat. L'année passée, elle avait préparé le budget 2009 à partir du budget primitif 2008 avec une baisse de 1 %. Elle estime que dans ces conditions le budget primitif devrait être suffisant. Monsieur LE NOANE redit son inquiétude à la lecture de la première version du budget qui faisait apparaître une dépense de fonctionnement supplémentaire de 350 000 € en contradiction avec le débat d'orientation budgétaire.

Monsieur LE DAUPHIN, concernant la sincérité des budgets, rappelle que la prévision budgétaire des dépenses de fonctionnement 2009 était une hausse de 4,92 % alors qu'en réalité elles ont cru de 0,9 %. Il souligne l'existence de dépenses supplémentaires par rapport à 2009 : les salaires de deux DGS, l'amende liée à la politique de l'habitat, la participation en hausse aux déficits des budgets annexes, le remboursement des 23 500 € de la CAF.

Monsieur le Maire reconnaît les difficultés de préparation du budget 2010 et prend en compte les remarques faites au cours de la discussion.

Monsieur LE DAUPHIN présente ensuite les budgets annexes.

Concernant le budget Eau, il est prévu le remplacement d'un kilomètre de canalisation à partir du pont de Keraliès vers Penvern pour un montant estimatif de 100 000 €.

Monsieur VRIGNEAU remarque que le solde d'exécution reporté (R001) est de 399 611 € sur son document alors qu'il est de 499 611 € sur le tableau d'affectation des résultats projeté. La remarque est prise en compte pour vérification [ndlr : 100 000 € de restes à réaliser 2009]. Monsieur VRIGNEAU estime qu'il y a lieu de procéder à des travaux sur les canalisations, au-delà de ceux de la Corniche. Pour Monsieur LE DAUPHIN, l'excédent budgétaire permet d'envisager des travaux.

Avec un déficit d'investissement reporté de 235 424 €, il n'est pas prévu de travaux d'assainissement pour 2010. Le remboursement du capital de la dette représente 45 385 € et les restes à réaliser 233 938 €.

Monsieur VRIGNEAU demande si la future station d'épuration du bourg a été prise en compte. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative concernant les études. Il indique qu'une réunion aura lieu prochainement à Lannion Trégor Agglomération (LTA) concernant l'assainissement dont cette station. Monsieur VRIGNEAU indique que LTA était partie prenante pour le financement de la nouvelle station en raison du Pôle Phoenix. Madame SEGURA informe que LTA « était » partie prenante puisqu'il semblerait qu'il y ait des évolutions très récentes à ce sujet. Si LTA se désengage, la capacité de la station sera à revoir.

Monsieur VRIGNEAU demande si le transfert de la compétence assainissement reste d'actualité. Monsieur le Maire répond que la situation sera réexaminée. Madame KERMORGANT demande si cette situation nouvelle a des incidences sur l'avenir du Pôle Phoenix. N'ayant pas d'informations plus précises, Madame SEGURA ne peut en dire davantage et répond à Madame QUENIAT que la situation nouvelle est à l'initiative de LTA et non de la commune. Monsieur VRIGNEAU constate que la station n'est pas prise en compte, les sommes inscrites au budget étant faibles. Ce que justifie Monsieur LE DAUPHIN par l'absence des finances nécessaires. Monsieur VRIGNEAU répond qu'il n'y en a jamais eu pour l'assainissement. Ce budget étant séparé, Madame QUENIAT estime que les tranches annexes s'autofinancent plus ou moins avec les subventions, les emprunts, etc. Pour Monsieur LE DAUPHIN les investissements ne peuvent se faire que par emprunt. En outre, le retour sur investissement est très faible avec peu de maisons raccordées en regard de la longueur des réseaux construits. Pour Monsieur VRIGNEAU, il s'agit d'une question environnementale. Il est rappelé que les raccordés ont aussi participé au financement des travaux ; notamment dans le quartier de Saint-Uzec. Monsieur LE DAUPHIN considère qu'il est nécessaire d'assainir les finances avant de poursuivre les travaux, comme cela a été fait pour le budget principal. Monsieur VRIGNEAU estime quant à lui qu'il faut privilégier l'environnement. Madame QUENIAT met en parallèle l'excédent du budget de l'eau et le déficit de l'assainissement et indique que de ce fait il y a une tolérance sur le déficit de l'assainissement. Monsieur le Maire rappelle que ces deux budgets sont séparés.

Monsieur LE DAUPHIN poursuit la présentation des budgets annexes.

Concernant le budget des ports, l'équilibre est proche et pourrait être atteint au Compte administratif 2010.

Le Budget des campings ne présente pas de problèmes. Des crédits sont prévus pour l'amélioration des bâtiments.

Le Centre de Loisirs est proche de l'équilibre en 2009. La somme des 23 500 € évoqués plus tôt sera remboursée.

Le Budget Cœur de bourg est déficitaire en 2009. Il reste à vendre pour 220 000 € le terrain destiné à SECIB et quelques travaux à réaliser.

Madame LE MANCHEC souhaite revenir sur le budget des campings. Elle demande des précisions sur les travaux envisagés. Monsieur LE DAUPHIN indique qu'il s'agit de travaux d'amélioration des bâtiments de l'Ile-Grande. Il existe un projet réalisé par les Services techniques. Monsieur le Maire précise que la question est à l'étude. Madame LE MANCHEC pense que l'ensemble du bâtiment est à revoir et particulièrement l'accueil ; elle craint qu'il s'agisse de « rustines » posées sur un bâtiment vétuste. Monsieur le Maire indique que le projet sera sérieux. Madame QUENIAT rappelle qu'elle avait prévu d'inscrire le camping au Contrat de territoire pour une enveloppe assez conséquente au moment de la clause de revoyure en 2012. Le projet était envisagé à hauteur de l'excédent. La toiture solaire représentait environ 150 000 €. Selon Monsieur LE DAUPHIN, le projet à l'étude ne prévoit pas une reconstruction totale. Monsieur le Maire indique que le conseil sera tenu informé du projet global.

Monsieur le Maire fait ensuite procéder aux votes.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 20 voix pour et 7 abstentions, approuve le budget primitif du budget Cœur de bourg.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 20 voix pour et 7 abstentions, approuve le budget primitif du budget Pompes funèbres.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 20 voix pour et 7 abstentions, approuve le budget primitif du budget Zone d'activités.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 20 voix pour, 5 contre et 2 abstentions, approuve le budget primitif du budget Assainissement.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 20 voix pour et 7 abstentions, approuve le budget primitif du budget Campings.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 20 voix pour, 5 contre et 2 abstentions, approuve le budget primitif du budget CLSH Crec'h Labo.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 20 voix pour et 7 abstentions, approuve le budget primitif du budget Eau.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 20 voix pour et 7 abstentions, approuve le budget primitif du budget Ports.

### **2.3. Fixation des taux 2010 de la fiscalité communale**

Afin de permettre aux services fiscaux d'appliquer les taux de la fiscalité directe locale pour 2010, les taux pour les trois taxes que sont la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti doivent être votés.

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif 2010 a été adopté avec un produit de fiscalité directe de 1 646 387 €. Ce produit correspond à une stabilité des taux par rapport à 2009.

Il propose au Conseil municipal de maintenir les taux votés en 2009, c'est-à-dire :

- 19,82 % pour la taxe d'habitation,
- 21,36 % pour la taxe sur le foncier bâti,
- 85,48 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les taux de la fiscalité communale tels qu'ils sont indiqués ci-dessus.

### **3. Echange de terrain Commune / LENGLET**

Monsieur le Maire présente l'historique de la demande.

Madame et Monsieur LENGLET Philippe souhaitant avoir un accès véhicule à leur terrain à l'arrière de leur maison située en bord de voie rue du bourg, après avoir eu l'accord de l'Agence Territoriale Départementale pour une sortie sur la route départementale, demandent un échange de terrain avec la Commune, propriétaire d'une parcelle au bord de ladite route.

La Municipalité, lors du précédent mandat, était favorable à cet échange, sous réserve que les demandeurs prennent à leur charge les frais de géomètre et de notaire.

Au total, dans cet échange, Monsieur et Madame LENGLET cèdent à la commune la parcelle cadastrée AH 715 pour une superficie de 94 m<sup>2</sup> et reçoivent en échange la parcelle AH 709 pour une superficie de 95 m<sup>2</sup>. Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de Monsieur et Madame LENGLET.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'entériner cet accord et autorise le maire à procéder à l'échange.

### **4. Cession de voirie GELIS / Commune**

Monsieur TERRIEN présente l'historique de la demande.

En 2006, une première demande d'intégration de la voirie du lotissement de l'Île Canton dans la voirie communale est déposée. Un refus est notifié du fait que le lotissement n'est pas construit en totalité et qu'il s'agit d'une impasse ; il n'y a donc pas d'utilité publique. Une nouvelle demande intervient du fait de la création d'un nouveau lotissement dans le prolongement du premier, que ce dernier est construit et que la voirie est en très bon état. Fin février 2010, un accord est trouvé avec Madame QUENIAT, alors maire, suite à l'accord du futur lotisseur d'enrober les trottoirs du lotissement de l'île Canton.

Aux termes de cet accord intervenu entre le syndicat des propriétaires de la Résidence de l'Île Canton et la commune de PLEUMEUR-BODOU, les conjoints GELIS rétrocèderaient à la commune la voirie du lotissement, et ce, à titre gratuit. Cela concerne les parcelles 907, 916 et 917 de la section AC.

Madame QUENIAT confirme les termes de l'accord passé sous son mandat.

Le Conseil municipal prend acte de cet accord et convient que la cession interviendra lorsque l'ensemble des travaux aura été effectué, sur le constat du bon état de la voirie après la construction du lotissement et donc du respect de l'ensemble de l'accord.

## **5. Convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie**

La Société française de radiotéléphone (SFR) souhaite renouveler la convention d'utilisation d'un emplacement sur le château d'eau situé au lieu-dit Milin ar Lann, en TREBEURDEN, propriété de la commune de PLEUMEUR-BODOU, en date du 25 février 1997, pour un relais de radiotéléphonie.

Une convention a été établie entre les deux parties et communiquée au Conseil municipal.

Madame KERMORGANT s'interroge sur l'absence de consultation de TREBEURDEN à propos des ondes émises.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer la convention avec SFR.

## **6. Convention Commune / Mégalis**

Suite à une évolution des statuts du Syndicat mixte e-mégalis, une nouvelle convention d'accès aux services e-mégalis, et en particulier celui des marchés publics en ligne, doit être signée entre la commune et Mégalis. Le coût du service est mutualisé au niveau de Lannion Trégor Agglomération. La télétransmission des actes n'est pas prévue dans l'immédiat mais sera à envisager à moyen terme.

Madame QUENIAT s'interroge sur le retrait de LANNION de Mégalis annoncé dans la presse. L'information n'est pas connue des conseillers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer la nouvelle convention avec Mégalis.

## **7. Association Spered all – Demande d'autorisation de stationnement**

L'association Spered All, représentée par MM. Carsten GREVE et Patrick BOULARD, souhaite obtenir l'autorisation de faire stationner à titre temporaire les véhicules des visiteurs du futur Eco-centre sur l'accotement des voies communales suivantes : le chemin des Antennes (en partie) et la route du Lotissement du Radôme.

Le stationnement le long de ces voies ne présente pas de dangerosité particulière et peut convenir pour une cinquantaine de véhicules.

Monsieur le Maire précise que l'ouverture du village devrait avoir lieu dans un délai d'environ deux ans et que cette convention est nécessaire pour obtenir les différentes autorisations utiles au projet.

Madame QUENIAT indique qu'une convention avait été rédigée concernant le terrain acheté par la commune. Madame SEGURA informe d'un problème technique : le terrain étant en zone humide, il ne peut être utilisé comme parking, d'autant que le projet présente un caractère écologique. La solution présentée est provisoire. Elle est concernée également Accrobranches. Un parking commun pourrait être créé sur un terrain appartenant à LTA.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer la convention régissant les conditions et la durée de cette autorisation avec l'association Spered All.

## **8. Prolongation de marché pour l'aménagement Cœur de bourg**

Le 21 octobre 2005, deux marchés avaient été passés concernant, l'un, la voirie provisoire avec l'entreprise Bourgeois-Pichard (Lot 1) et l'autre, les réseaux avec les entreprises CEGELEC et SLC (Lot 3).

Avec l'achèvement des logements AKERYs, des travaux de branchement prévus dans les marchés ont été effectués en début d'année 2010.

La date de signature des lots étant éloignée, la Trésorerie demande que les marchés soient prolongés afin de pouvoir procéder au paiement des entreprises dans le cadre de ces marchés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de prolonger ces marchés pour trois mois c'est-à-dire jusqu'au 14 juillet 2010.

Monsieur le Maire propose un prochain Conseil municipal le jeudi 20 mai à 19h30.

La séance est levée à 21h10.

P. TERRIEN, Maire	O. BRIENT	P. LE DAUPHIN
F. NIHOARN	Y. SEGURA	Ph. BLONDE
B. L'HOTELLIER	A.-Y. LE CAROU	A. MARQUET
C. NICOL	N. TURPIN	Ch. BROUDIC
A. LE GALL	J.-Y. HELLEGOUARCH	Ch. CORBEL
V. GOASDOUE	S. CAER	Ch. GAGOUD
S. FROMENTOUX	B. LE MELLOTT	G. LE NOANE
J. VRIGNEAU	J.-Cl. JORAND	A. QUENIAT
D. LE MANCHEC	J. SEGUIN	Y. KERMORGANT